



HAL
open science

Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France

Stéphane Le Bras

► **To cite this version:**

Stéphane Le Bras. Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France. J. Pérard et C. Wolikov. Quelles durabilité en vigne et en cave?, Rencontres du Clos-Vougeot 2017, Chaire UNESCO/Centre G. Chevrier, p. 173-186, 2018. halshs-01956731

HAL Id: halshs-01956731

<https://shs.hal.science/halshs-01956731>

Submitted on 16 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

Ceci est une version intermédiaire du texte final. Elle contient probablement des coquilles

**Le mouvement coopératif au XXe siècle.
Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France
Stéphane Le Bras, UCA-CHEC**

En 1921, la *Revue des études coopératives*¹, tout juste créée, déploie l'argumentaire de son manifeste coopératif. On y lit une forme d'utopie économique et commerciale : « Les sociétés coopératives nous enseignent qu'une entreprise peut vivre et prospérer en dehors des conditions que l'économie politique posait comme inéluctables, à savoir sans l'appât du profit ni la pression de la concurrence². » Ses promoteurs – Charles Gide, Charles Rist ou Paul Ramadier pour citer les plus connus – développent et discutent alors les bases du coopératisme dans l'espoir de diffuser les valeurs de partage et de solidarité qui en sont le fondement. C'est là un aspect essentiel de ce « mouvement coopératif », conditionné par cet idéalisme qui, s'il est parfois uniquement discursif voire de façade, mâtine l'action de ses adhérents.

Dans le domaine viticole, la notion de solidarité est également importante³ bien que l'idée de coopération dans la viticulture n'aille pas forcément de soi. En effet, dans le propos liminaire de sa *Coopération dans la viticulture européenne* (1902), Adrien Berget – à l'instar d'autres observateurs de l'époque comme Romuald Dejernon ou Edmond Demolins – indique que l'une des caractéristiques propres de l'exploitant viticole est l'individualisme⁴. De son côté, dans son étude sur la viticulture méridionale, Michel Augé-Laribé évoque « les sentiments individualistes des paysans languedociens » que « tous les observateurs s'accordent pour constater », mettant en cause « l'inertie, [le] besoin d'indépendance, [le] manque d'esprit de suite, [...] l'indiscipline » ainsi que les clivages politiques qui marquent la société viticole méridionale de l'époque⁵.

Néanmoins, en dépit de ces constats peu amènes, les deux auteurs prônent le regroupement collectif et la nécessité de se rassembler autour d'une cause commune. Berget, renverse même le paradigme individualiste, estimant que « la bonne volonté individuelle⁶ » permet de surmonter les obstacles lorsqu'elle s'agrège à d'autres, tandis qu'Augé-Laribé considère que pour affronter les crises du marché, il faut « chercher d'un autre côté », à savoir celui du rassemblement⁷.

Cette idée de rassemblement autour d'une cause commune ou d'un objectif collectif est alors à la mode au tournant du XX^e siècle : outre le développement des coopératives de

¹ *Revue des études coopératives* [REC désormais], n°1, oct.-déc. 1921.

² REC, n°1, p.8.

³ Misaël Gervais, *La coopération en viticulture*, Paris, Lucien Laveur, 1913, p. 17.

⁴ Adrien Berget, *La coopération dans la viticulture européenne : étude d'économie rurale et d'histoire agronomique*, Lille, A. Devos, 1902, p. 69-71.

⁵ Michel Augé-Laribé, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, Giard et Brière, 1907, p. 210.

⁶ A. Berget, *La coopération...*, op. cit., p. 71.

⁷ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, op. cit., p. 229.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XX^e siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

consommation, on observe la multiplication des tentatives de rassemblement, autour des sociétés centrales d'agriculture, première étape déjà ancienne, des sociétés d'encouragement, des syndicats de défense ou des divers congrès viticoles qui voient le jour partout en France, tel celui de Béziers en 1905 pour résoudre la crise de mévente qui frappe alors la région. Mais comme le souligne Augé-Laribé, outre la non-spécialisation de certaines de ces structures (avec les tensions et rivalités qui vont avec), « aucune de ces trop nombreuses sociétés ne peut se faire entendre avec l'autorité que lui donnerait en même temps qu'une longue existence, un nombre considérable d'adhérents », le plus souvent faute d'une « organisation générale permanente » propre à la chose viticole⁸.

Ainsi, très clairement, au début du XX^e siècle, nombreux sont les penseurs qui estiment que la pérennité de l'économie viticole passe par le rassemblement et le regroupement. En ce sens, le mouvement coopératif apparaît à nombre d'auteurs comme la solution pour surmonter les crises – qui se multiplient depuis le milieu du XIX^e siècle – et un outil de préservation de l'économie viticole dans certaines régions ou territoires viticoles.

Notre propos vise donc à mesurer, à l'aune du temps long du XX^e siècle, la véracité de ces appréciations et de déterminer si le mouvement coopératif s'avère bel et bien un moyen de défense et de sauvegarde efficace de la filière vitivinicole. Pour ce faire, nous chercherons à déterminer comment, à travers deux exemples de caves coopératives méridionales, il est possible de comprendre la permanence et la résilience de cette filière dans certains territoires viticoles du Sud de la France. À cet effet, nous explorerons et analyserons deux caves coopératives singulières et différentes :

- la cave coopérative de Maraussan (Hérault), première structure combinée de vinification et de vente créée en France en 1901, dans une région de production de masse ;
- la cave coopérative de Buzet-sur-Baïsse (Lot-et-Garonne), fondée un demi-siècle plus tard (1953) dans une région de polyculture et qui regroupe près de 100 % des producteurs de l'appellation.

Dès lors, en nous appuyant essentiellement sur des archives entrepreneuriales et sur un large XX^e siècle, il s'agira de mettre en lumière les facteurs qui expliquent ou non la permanence, à savoir dans un premier temps la question des origines des caves coopératives en question(I), puis celle de leur identité et de leur évolution (II) et enfin les difficultés à surmonter pour durer (III).

1. Aux origines de l'action collective : l'appel du marché

Depuis son origine, le vin a toujours été un produit marchand⁹, dimension largement renforcée au Moyen Âge¹⁰. Il n'est donc pas surprenant que le marché soit l'un des facteurs principaux des grandes évolutions et mutations de la filière.

⁸ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, op. cit., p. 214.

⁹ André Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, École française de Rome, 1986.

¹⁰ « Normes et marchés en Occident, XIII^e-XV^e siècle. De la professionnalisation des activités économiques autour de la viande et du vin », *Rives méditerranéennes*, n° 55, 2017.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

Paul Degrully, dans son *Essai historique et économique sur la production et le marché des vins en France en 1910*¹¹, aborde cette question, décortiquant les différentes facettes du commerce du vin sur le temps long. Pour lui, « les intérêts de la propriété et du commerce [étant] les plus souvent opposés », la seule solution aux difficultés récurrentes que connaît la filière est « la vente directe du producteur au consommateur », solution qui présente « de gros avantages »¹². Il en fait alors la liste, notamment les gages de sécurité qu'apporte la vente directe, permettant de contourner les intermédiaires, de réduire les fraudes et de maximiser les profits. Cette vente directe apparaît alors comme « la plus simple, la plus pratique, la plus rémunératrice pour le producteur, la moins onéreuse pour le consommateur¹³ ». En complément, Degrully présente les diverses formes de vente directe et collectives investies par les producteurs : marchés et foires aux vins, ainsi qu'associations et regroupement de vinification, sous la forme de la coopérative par exemple. Il évoque ainsi la cave coopérative de Damery, première coopérative de vinification, créée en Champagne en 1893. Mais comme ces expériences sont souvent limitées car comme l'indique la manifeste de la *Revue des études coopératives*, « le facteur consommation¹⁴ » est souvent ignoré, ce que résume Charles Gide en 1904 lorsqu'il aborde de manière générale le mouvement coopératif : « Le facteur du succès, dans une entreprise commerciale, c'est moins le capital que la clientèle¹⁵ ». Sensiblement au même moment, Michel Augé-Laribé ne dit pas autre chose : « Puisque le petit propriétaire manque de caves nécessaires pour effectuer une bonne vinification et loger son vin, ce sont des associations de vente et des caves coopératives qu'il faudrait créer¹⁶. »

Si la problématique du regroupement est donc fondamentale, celle de l'indépendance commerciale et donc de l'accès au marché est essentielle, voire vitale. D'ailleurs, l'expérience de Damery échoue très rapidement, faute d'insertion sur le marché ou tout au moins faute d'une insertion bien pensée¹⁷. D'autres expériences semblables se soldent également par des échecs : par exemple, en février 1900 une société est fondée dans le Roussillon (132.000 F de capital par 127 propriétaires de la commune de Bages), mais au bout de deux ans, elle cumule 200.000 F de dettes en raison de l'imprudence de son gérant (qui a créé trop d'entrepôts). Elle est alors obligée de cesser son activité. À la même période, à Montpellier, l'« Association des vignobles du Bas-Languedoc » réunit une vingtaine de propriétaires, avec des résultats très insuffisants. Pour Augé-Laribé, auteur aux idées socialisantes¹⁸, cet insuccès est dû à deux raisons : les sociétaires sont presque uniquement gros propriétaires et leur seul souhait était de maximiser la rentabilité de leur production, les motivations collectiviste et coopératiste étant totalement absentes de leur souci de regroupement¹⁹.

¹¹ Paul Degrully, *Essai historique et économique sur la production et le marché des vins en France*, Montpellier, Coulet et fils, 1910.

¹² *Ibid.*, p. 253-254.

¹³ *Ibid.*, p. 255.

¹⁴ *REC*, n°1, p. 2

¹⁵ Ch. Gide, *Les sociétés coopératives de consommation*, Paris, A. Colin, 1904, p. 39.

¹⁶ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, *op. cit.*, p. 229.

¹⁷ Kileen M. Guy, *When Champagne Became French: Wine and the Making of a National Identity*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2007.

¹⁸ Isabel Boussard, « Michel Augé-Laribé (1876-1954) et l'économie politique rurale », *Économie rurale*, n°248, 1998, p. 4-12.

¹⁹ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, *op. cit.*, p. 229-230.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

Or pour l'ensemble des auteurs²⁰, la réussite de l'insertion sur le marché passe par le recoupement de plusieurs impératifs : rassurer le consommateur dans un contexte post-phylloxérique de multiplication des fraudes ; éliminer les intermédiaires qui rognent les profits des producteurs ; valoriser au maximum sa propre production ; être plus fort ensemble dans un cadre solidaire. La vente directe commune, débouché logique d'une vinification collective, apparaît alors comme le grand idéal partagé par de nombreux observateurs du début du siècle.

À Maraussan, cet idéal apparaît avant toute chose comme le rempart à une réalité inexpugnable : la multiplication des crises en Languedoc. En effet, depuis que la région est devenue au milieu du XIX^e siècle une région de très forte production, elle est soumise aux soubresauts du marché, lui-même inféodé à diverses perturbations (climatiques, épidémiques, frauduleuses)²¹. Cette altérabilité de la filière se caractérise par diverses manifestations : ruptures dans la production en raison des maladies (oïdium, phylloxéra, mildiou) qui ravagent les vignes et désolent les viticulteurs ; crise de mévente quand, au retour de la prodigalité productive, les vins sont au plus bas dans les cours²² ; persistance de la fraude afin de répondre à une consommation qui reste haute et constante durant la période.

La conjonction de ces facteurs au début des années 1900 a des effets redoutables sur une filière durablement éprouvée par la récurrence cyclique des périodes de déstabilisation, d'autant plus que ceux qui en ont le plus profité sont les négociants – capables de spéculer sur la hausse des cours, comme sur la baisse – et les gros propriétaires, souvent au détriment de la grande masse des petits et moyens viticulteurs²³. Pour survivre et durer sur un marché de plus en plus soumis à des forces contraires et dans un climat de concurrence de plus en plus âpre, il est vital pour les petits et moyens propriétaires de trouver de nouvelles voies de développement. Afin d'être mieux armés dans la filière et sur le marché, mais aussi de mieux résister aux aléas des cours, se rassembler pour vinifier et vendre apparaît comme la réponse la plus adéquate, assurant de pouvoir concurrencer les gros propriétaires et se substituer aux négociants.

C'est ainsi qu'en décembre 1901 est fondée une société coopérative à Maraussan. Selon ses statuts²⁴, elle a pour but :

Art 1 : de grouper les cultivateurs vigneron de Maraussan et région maraussanaise pour fournir directement aux consommateurs, par la suppression de tous les intermédiaires inutiles, les produits ou sous-produits de leur sol, exclusivement récoltés par eux.

Art 2 : de répartir aux prix les plus réduits des vins garantis naturels et d'origine certaine

Art 3 : de rechercher la qualité et l'unité de vinification par la constitution d'un grand chai commun comportant l'installation et l'outillage vinicoles reconnus nécessaires au bon fonctionnement social.

Les jalons d'un mouvement collectif, de vente directe (art. 1), équitable, honnête et loyal (art. 2), solidaire et qualitatif (art. 3) sont alors posés.

²⁰ Sur le sujet, voir Geneviève Gavignaud-Fontaine, « Les caves coopératives, bastions de la viticulture populaire en Languedoc-Roussillon », in Conseil général de l'Hérault, *La coopération demain ? Dialogue entre l'histoire et le temps présent*, Montpellier, CGH, 1997. p. 17-23.

²¹ Sur le sujet voir Gaston Galtier, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Étude comparative d'un vignoble de masse, Tome 1*, Montpellier, Causse, Graille & Castelnau, 1958.

²² Rémy Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Presses du Mirail, 1975.

²³ Ch. Gide, « Les coopératives de vinification », *REC*, n°17, 1925, p. 1-16.

²⁴ Archives de l'Hérault, 7 M 153, Coopérative de Maraussan, Statuts.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

À Buzet-sur-Baïse, cinquante ans plus tard, la situation est à peu près semblable. À la suite des aléas des années 1930 qui ont particulièrement affaibli la viticulture nationale, puis avec les effets catastrophiques de la Seconde Guerre mondiale (restrictions de main-d'œuvre et de produits d'entretien) sur un territoire déjà affaibli, le vignoble autour de Buzet est en voie de disparaître (400 ha contre le double environ cinquante ans plus tôt), incapable de répondre à la demande locale²⁵ dont il est le principal fournisseur depuis des siècles pourtant. La situation est alors dramatique, tant au niveau national²⁶ que dans le Lot-et-Garonne où la polyculture domine, reléguant les enjeux propres à la viticulture locale, devenue une culture d'appoint.

Dans ce contexte, plusieurs viticulteurs locaux cherchent à reprendre la destinée de leur vignoble en main. Comme à Maraussan un demi-siècle plus tôt, ils souhaitent faire de Buzet – comme c'était le cas jusqu'au début du siècle – un vignoble commercialement viable, et, ainsi, se démarquer de la tendance dominante dans le département. Ils fondent alors le Comité de défense des vins « Côtes de Buzet » le 7 juillet 1946²⁷, puis en janvier 1953, après de nombreuses démarches, ils obtiennent le label VDQS « côtes-de-buzet »²⁸. Quelques mois plus tard (septembre), ils organisent la première assemblée générale de la Cave coopérative de Buzet-sur-Baïse, à laquelle participent 122 membres souscripteurs²⁹. Deux ans plus tard, les premiers bâtiments de la cave sont inaugurés en grande pompe, devant un parterre d'élus et d'officiels³⁰.

La dynamique est différente de Maraussan car elle s'appuie sur la labellisation, mais elle participe des mêmes objectifs : permettre la valorisation et l'écoulement d'une production menacée ; c'est-à-dire sur le long terme, assurer la pérennisation de la viticulture locale. Le marché s'apparente donc à un facteur essentiel de la continuité viticole d'un territoire et l'inscription forte sur celui-ci est une première étape fondamentale dans le souci de préservation de la filière, démarche qui s'appuie sur un autre atout : la question identitaire.

2. L'identité, socle de la continuité

Le coopératisme repose sur une idée centrale : celle de la solidarité, qui se traduit en l'espèce dans le cadre de la coopération viticole par la mise en commun des moyens de production, de vinification et de commercialisation.

Ainsi, assez logiquement, le mouvement coopératif est prôné par les penseurs et écrivains de gauche et d'extrême-gauche³¹ ou ceux diffusant une influence matricielle socialisante dans leurs écrits sur le sujet. C'est le cas par exemple chez Michel Augé-Laribé dont le souci est avant tout – et constamment – l'amélioration des conditions de travail et d'existence des travailleurs de la terre, ouvriers ou petits exploitants. De son côté, sans être socialiste, mais en ne dissociant jamais le problème coopératif du problème social³², Charles Gide développe une conception assez poussée de la coopération, arquant ses principes et ses

²⁵ Archives du Lot-et-Garonne, 1 W 550, Situation des marchés, années 1940, Lettre de J. Peyrot, 24/04/1946.

²⁶ Louis Orizet, « Cinquante ans de bouleversements dans la viti-viniculture française », in Gilbert Garrier (dir.), *Le vin des historiens*, Suze-la-Rousse, Université du vin, 1989, p. 229-236.

²⁷ *Les amis des Côtes de Buzet* (désormais ACB), n°9, automne 1967, p. 12.

²⁸ *JORF*, 12/02/1953.

²⁹ ACB, n°9, p. 9.

³⁰ *La Dépêche du Midi*, 13/09/1955, Édition d'Agen.

³¹ « Les coopératives et le parti », *L'Humanité*, 17/07/1910.

³² *REC*, n°1, p. 2.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

écrits toujours sur la même notion, celle de solidarité en matière d'organisation et de fonctionnement. Cet ensemble idéologique s'inscrit enfin dans un cadre intellectuel et politique plus vaste qui est celui du solidarisme prôné par Léon Bourgeois, véritable « religion officielle de la IIIe République³³ ». L'élan solidaire est donc l'un des marqueurs identitaires forts du mouvement coopératif français.

Le second aspect en lien direct avec l'identité réside bien évidemment dans la nature et la qualité des produits. En effet, sur un marché ultra-concurrentiel comme celui du vin, la question du positionnement commercial est fondamentale. Incontestablement, il faut disposer d'atouts distinctifs et d'avantages comparatifs suffisamment forts pour s'affirmer dans la filière et sur le marché. Ici, la marchandise est porteuse du marqueur identitaire et, à cet égard, elle se doit de se singulariser positivement. Cela passe par un ensemble de stratégies que Jules Guyot, déjà dans les années 1860, mettait en évidence, notamment les soins apportés à la production et à la vinification³⁴. On n'est pas encore, dans le cas des VCC, à envisager l'existence de marques – celles-ci faisant leur apparition pendant l'Entre-deux-guerres et s'imposant dans les années 1950 avec les grands distributeurs (Gévéor, Kiravi, Préfontaines, etc.) –, mais l'identité commerciale est un élément crucial de l'inscription d'un acteur et de son produit sur le marché, ainsi qu'*in fine* de sa persistance.

Deux éléments toutefois viennent nuancer ce cadre théorique ; tous deux associés à un aspect essentiel, qui est celui de l'investissement personnel. En effet, la mise en œuvre puis la réussite d'une telle entreprise sur le temps long repose avant toute chose sur des hommes-moteurs, souvent peu nombreux, qui entraînent le collectif à leur suite. Sans eux, peu ou plus de réussite. Par ailleurs, quid de l'engagement réel de la grande majorité des adhérents ou souscripteurs³⁵ ? On a relevé la très forte dimension idéologique, mais est-elle véritablement assimilée – qu'il s'agisse d'une forte coloration socialiste ou même simplement solidariste – par l'ensemble des acteurs ? Se pose ici la question du concept de l'engagement personnel qui associe un individu à ses actes. Dans notre cas, quelles sont les réelles motivations des coopérateurs ? Sont-elles en adéquation avec leurs valeurs ou avec leur porte-monnaie ? avec leur morale ou le bien-être de leur famille ? Dans tous les cas, l'engagement répond à deux pressions : l'une interne (ce que l'on veut), l'autre externe (la société, le marché ou le voisin) qui se combinent et expliquent la réussite ou non d'une aventure coopérative.

À Maraussan, « le caractère socialiste de la coopérative est nettement marqué³⁶ », principalement car comme le rappellent les fondateurs de la cave :

nous avons éliminé [le commerçant] au profit du paysan producteur qui a un lopin de terre, qui vit au jour le jour, qui escompte à l'avance sa récolte. C'est le prolétariat agricole que nous avons voulu grouper, non sans difficulté [...]. Nous voulons faire disparaître l'infériorité de la petite propriété qui ne peut lutter à armes égales contre les grandes propriétés terriennes... Nous avons éliminé par raison de principe l'élément parasitaire qui est la grande propriété.

Ce discours émancipateur trouve sa pleine mesure dans le nom du groupement : « Les Vignerons libres », tandis que la dimension égalitaire se retrouve dans certaines des mesures imposées par les statuts : 400 hl maximum par récoltant ; parts égales ; pas de distribution des

³³ Célestin Bouglé, *Le Solidarisme*, Paris, Giard et Brière, 1907.

³⁴ Jules Guyot, *Étude des vignobles de France, pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises, Tome I, Régions du Sud-Est et du Sud-Ouest*, Paris, Masson et Fils, 1868

³⁵ Sur ce sujet, voir les travaux de Howard S. Becker ; par exemple « Sur le concept d'engagement », *Sociologies*, « Découvertes/Redécouvertes », 2006 [En ligne].

³⁶ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, *op. cit.*, p. 233-234.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XX^e siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

trop-perçus, réinvestis dans l'outil collectif. Par ailleurs, le projet est porté par un militant socialiste énergique, présenté comme un administrateur habile, Élie Cathala³⁷ et un président soucieux de justice sociale, Maurice Blayac, à la tête de la cave de 1901 à 1944.

L'accent est porté également sur la qualité des marchandises fournies. Ainsi, les plaquettes officielles de la cave rappellent dans les années 1910 que cette dernière fut fondée « pendant les années de mévente, alors que la viticulture était ruinée par la fraude et la surproduction artificielle ». Les Vignerons libres se proposent alors « de livrer directement aux consommateurs les produits sains provenant du pur jus de la vigne ». Les documents publicitaires insistent par ailleurs sur le territoire viticole de Maraussan, produisant « des vins excellents, bien cotés sur les marchés vinicoles du Midi ».

Cette double identité fonde, pour tout le XX^e siècle, le socle de la pérennité de la cave, et donc de la viticulture locale, composée en grande majorité de petits et moyens producteurs. À tel point qu'en 2015, Jean-Luc Mélenchon, évoquant le « vin, produit de civilisation [et] des luttes sociales », renvoyait vers l'exemple de Maraussan³⁸, exploitant une mythologie locale autour de la cave qui s'est entretenue tout au long du XX^e siècle³⁹.

À Buzet-sur-Baïse, la situation est différente. Les hommes à l'origine de la cave ne sont pas des prolétaires ou des militants. Au contraire, ce sont plutôt des notables, certains avec une dimension régionale comme le premier président de la cave, Marcel Combabessouse⁴⁰. À Buzet, dès 1946, les deux maîtres-mots sont ceux de « cohésion » et « qualité ». L'objectif est de produire et de commercialiser ensemble des vins de bonne tenue, pouvant rivaliser sur un marché devenu très concurrentiel. On dépasse ici la notion de qualité telle que définie à Maraussan, à savoir principalement un vin non-fraudé, pour se diriger vers une nouvelle acception de la qualité, c'est-à-dire un vin qui plaira au plus grand nombre de consommateur dans un contexte de croissance de la consommation nationale⁴¹.

Pour satisfaire ce souhait, les vigneronns de Buzet engagent comme directeur commercial un ingénieur agricole, Jean Mermillod, ex-régisseur du Château Lafite-Rothschild, recruté pour ses qualités « œnologues, viticoles et organisatrices⁴² ». Très vite Mermillod fait de la qualité l'impératif de réussite et d'inscription dans la durée de la cave lot-et-garonnaise. Ses propos lors de l'inauguration de la cave illustrent parfaitement ce souci : il affirme que la cave s'apprête à produire des vins de « tête de cuvée », expression qualitative plus communément employée en territoires bourguignon ou champenois, plutôt que dans un petit vignoble du Sud-Ouest non-bordelais.

Comme à Maraussan, le projet est porté par des hommes à l'investissement exceptionnel (Combabessouse ou Mermillod, puis Jean-Marie Hébrard et Pierre Philippe) qui

³⁷ Louis Tarbouriech et alii, *Les Vignerons libres de Maraussan. Naissance de la coopérative vinicole, 1901-1918*, s.l., 1996, p. 4-5.

³⁸ « Mélenchon défend le vin comme "produit de civilisation" aux sources de la lutte sociale », *Le Point*, 06/10/2015.

³⁹ Paul Marres, « Les coopératives de vinification dans le Bas-Languedoc », *Annales de Géographie*, t. 48, n°274, 1939, p. 430-432 ; Yves Rinaudo, « Coopérative et progrès : les caves viticoles du Midi de la France », *Cahiers de la Méditerranée*, n°48, 1, 1994, p. 167-183. Voir également les références à Maraussan dans Jean Sagnes, *Le mouvement ouvrier en Languedoc. Syndicalistes et socialistes de l'Hérault de la fondation des bourses du travail à la naissance du Parti communiste*, Toulouse, Privat, 1980.

⁴⁰ Membre de nombreuses commissions économiques au moment de la Libération, il deviendra par la suite président de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne.

⁴¹ Sur ce sujet voir Didier Nourrisson, *Une histoire du vin en France*, Paris, Perrin, 2017.

⁴² *ACB*, n°9, p. 26.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

modernisent sans cesse l'outil de production et les méthodes de commercialisation innovantes (bonbonnes et camionnettes dans les années 1960-70 ; vins bio dans les années 2000-2010). Il s'en détache en revanche par l'absence totale de dimension politique et l'engagement individuel de la quasi-totalité des producteurs de l'aire labellisée. Ainsi, à la différence de la cave héraultaise, l'identité ne porte pas ici sur sa naissance ou son idéologie fondatrice, mais sur les vins eux-mêmes et donc une identité avant tout commerciale.

En définitive, plus d'un siècle pour l'une et plus de soixante ans pour l'autre après leur fondation, les deux caves disposent toujours, dans le monde vitivinicole, d'une image fortement associée à leurs origines. Cette durabilité identitaire assure à la fois un rattachement fort de leurs propres acteurs et une préservation de l'activité tout au long du siècle, avec toutefois des différences dans la réalité de leur trajectoire respective.

3. Une permanence en dents de scie : flux et reflux de l'activité au XXe siècle

À Maraussan, les débuts sont prolifiques tels que l'indiquent les statistiques⁴³, démontrant l'activité soutenue de la cave et son attractivité.

	1902	1903	1904	1905
Nbre d'adhérents	118	185	195	247
Chiffre des ventes (F)	120.366	491.694	731.147	803.144
Quantités expédiées (hl)	5.520	16.105	22.083	36.781

Le capital social originel, trop réduit, est alors augmenté ; le fonds de réserve et la caisse de développement rapidement créés.

Si dans un premier temps, les vigneronns de Maraussan ne disposaient que d'un petit chai en location pour assurer le filtrage et l'unification de leurs vins, ils louent dès 1903 un chai plus grand. Surtout, face à l'accroissement de l'activité, les coopérateurs décident de financer la construction d'une cave moderne « destinée à faire face à tous les besoins » comme le stipulent les documents commerciaux de l'époque. La pérennisation de l'activité se matérialise donc très vite dans la pierre, avec l'édification en quelques mois d'un imposant bâtiment de 2.500 m², 14 mètres de hauteur, pouvant loger 15.000 hl de vin. Moderne, doté d'un « outillage perfectionné, actionné par l'électricité », ce nouvel instrument de vinification, de stockage et de commercialisation permet de « servir la clientèle vite et bien », le tout financé par la Caisse régionale agricole et des prêts individuels. Le croisement des impératifs commerciaux et de l'idéologie socialiste est alors entériné par la venue de Jean Jaurès sur le chantier⁴⁴ : il y célèbre le groupement des petits producteurs et « l'association dans un sens toujours plus communiste [NB : comprendre *commun* ici] ».

En 1906, la cave se rend propriétaire de cinq wagons-foudres pour expédier les vins vers la région parisienne, qui représente à l'époque 80 % de l'écoulement grâce à d'ingénieux partenariats passés avec les coopératives ouvrières de consommation et l'ouverture d'un entrepôt à Charenton. Par la suite, ce modèle se diffuse et d'autres partenariats sont signés

⁴³ L'ensemble des informations ci-dessous proviennent de L. Tarbouriech, *Les Vignerons libres...*, op. cit., et Pierre Varaldi-Balaman, *Maraussan près Béziers, Village occitan*, Béziers, Presses de l'Imprimerie du sud, 1981, p. 144-155, ainsi que de divers supports commerciaux (plaquettes ou circulaires).

⁴⁴ « À Maraussan », *L'Humanité*, 07/05/1905.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

avec d'autres coopératives alimentaires, tandis que d'autres entrepôts ouvrent (1906 au Mans par exemple, puis dans d'autres régions). Au même moment, à Maraussan, une coopérative de consommation (L'Union maraussanaise ; 317 inscrits sur 430 familles dans le village) ainsi qu'une société coopérative d'exploitation agricole à capital et personnel variables (L'Émancipation paysanne) voient le jour. La cave coopérative se retrouve donc au cœur d'un écosystème solidariste et socialiste à l'échelle locale et nationale dont elle est l'un des rouages essentiels, confortant par là-même son devenir et son identité, contrairement aux expériences passées évoqués plus haut. Pour Michel Augé-Laribé, « il n'y a pas dans toute la région viticole une seule commune qui présente un ensemble aussi complet et aussi important d'associations viticoles⁴⁵ », et son modèle est rapidement reproduit ensuite dans le Midi (Maureilhan, Cébazan, Lespignan, etc.).

La solidité de ces fondations est essentielle car la suite de l'aventure des Vignerons libres est moins reluisante. En 1907, une crise éclate au sein du groupement : de nombreux vigneronns sont mécontents que les prix soient fixés à l'année, sans possibilité de les modifier, même si les cours sont à la hausse. Or avec la fin de la crise de mévente, les cours s'emballent à nouveau et de nombreuses dérives émergent : en raison des faibles prix rémunérateurs, les adhérents fournissent des vins de petite qualité, ternissant l'image commerciale de la cave ; d'autres commercent directement avec les négociants en vin, sans passer par l'intermédiaire de la cave. C'est, en période de prospérité, le retour des pratiques individualistes tant décriées par les auteurs de l'époque. Dans le même temps, l'idéal socialo-solidariste est battu en brèche par des brouilles commerciales avec les coopératives de consommation.

Ainsi, si le volume des ventes reste stable jusqu'en 1907-1908, il diminue nettement par la suite.

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Volume (hl)	49.220	53.729	55.434	62.781	49.667	32.684	36.496	36.535	32.416

Finalement, durant l'Entre-deux-guerres, la cave perd son statut d'exceptionnalité. Incapable de se substituer au négoce, elle est gangrénée par les « adhérents partiels » qui n'apportent qu'une partie de leur production à la cave, cave dont les capacités de stockage sont trop limitées. Il faut ainsi attendre les années 1950 pour voir un effort de modernisation (nouvelle cuverie, égouttoir, pressoir continu) tandis que les adhérents partiels sont interdits en 1959. Elle perd également son identité productive, ne faisant que répondre à la demande, incapable de susciter l'offre comme l'espéraient ses premiers promoteurs. Sa production se perd donc au milieu des millions d'hectolitres de vin languedociens qui viennent couper la production algérienne ou les petits vins du Centre de la France pour proposer un vin de consommation courante standardisé.

En dépit de quelques efforts dans les années 1970 (meilleur encépagement, vinification plus fine), la cave connaît des difficultés. C'est finalement une nouvelle vague de regroupement collectif qui va lui permettre de survivre : intégrée dans les années 1970 à l'Union des caves coopératives du Haut-Biterrois qui vise à vendre en commun des VCC de qualité, la cave est à l'origine de la fondation des Vignerons du Pays d'Ensérune avec d'autres caves villageoises alentours (1995). En 2001, ses membres adhèrent enfin à l'Union coopérative des Vignobles de Foncalieu, association commerciale qui regroupe des caves du sud de la France (minervois, corbières, côtes du Rhône). Dans un contexte de forte crise et de

⁴⁵ M. Augé-Laribé, *Le problème agraire...*, op. cit., p. 238-239.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

reconversion économique dans la région, c'est donc l'intégration à un mouvement coopératif d'une nouvelle forme et d'une autre échelle qui permet à la coopération – et *de facto* à une très large partie de la viticulture locale – de survivre jusqu'à aujourd'hui à Maraussan.

À Buzet, la situation est très différente⁴⁶, tout en étant semblable, en grande partie car les deux structures sont confrontées à un marché continuellement soumis à des crises cycliques qui érodent peu à peu les forces vives de la filière en Languedoc⁴⁷ comme ailleurs.

Pendant une vingtaine d'années, les résultats sont sans cesse en progression, illustrés par le nombre de sociétaires en constante augmentation (159 sociétaires en 1955 ; 285 en 1959 ; 471 en 1968). La cave voit ses surfaces de vinification et de commercialisation s'étendre : les capacités de cuverie progressent régulièrement avec des extensions en 1956, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967 pour atteindre 68.000 hl, tandis que l'équipement se modernise (chais de vieillissement en 1958 et 1961 ; distillerie en 1960 ; logements pour le personnel en 1961 ; concentrateur par le froid en 1964 ; cuves métalliques en 1965 et 1967). La vente aux particuliers avec des chauffeurs-livreurs sillonnant tout le Sud-Ouest à bord de camionnettes estampillées aux couleurs de la cave se développe et renforce la visibilité des « Vins de Buzet » qui avaient déjà participé à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958.

Les années 1970, comme partout en France sont plus difficiles, également car sourdent des conflits personnels et de mauvaises décisions qui voient le renvoi de Mermillod, malgré l'obtention du label AOC en 1973. Pour faire face à ces turbulences, deux nouveaux acteurs président aux destinées de la cave : René Champemont, entré dès 1975 dans l'équipe de direction, et Jean-Marie Hébrard, qui accède au poste de directeur commercial en 1978. Ils tentent, en s'appuyant sur de nouvelles stratégies, de s'adapter aux évolutions et aux nouveaux impératifs du marché. Sous leur direction, la situation se stabilise, notamment grâce à une politique innovante menée par Hébrard qui a compris que, sur un marché des vins en recomposition, la réussite passerait la conjonction de deux facteurs : produire un vin distinctif et s'adapter aux nouveaux goûts des consommateurs. Cette nouvelle dynamique, articulée autour de la restructuration du vignoble, de la création des premiers « châteaux » (Gueyze, Bouchet, Balesté), de l'appui sur des relais efficaces sur tout le territoire national (75 représentants) et de la participation à de grands rassemblements (Vinexpo en 1981), s'avère fructueuse. En 1981, le million de bouteilles est franchi, suivi deux ans plus tard par le cap des 5 millions, puis celui des 10 millions en 1989. Dans le même temps, les infrastructures poursuivent leur expansion : extension de la cave (1986), nouvelle chaîne d'embouteillage (1988), bâtiment administratif (1993), hangar « expédition » (1998) donnent à la fin des années 1990 à la cave une surface de plus de 2 ha. Ce renouveau dans le succès est illustré par les premières « Fêtes des vins de Buzet » à Nérac en 1993. Mais cette réussite est fragilisée par la mort de J.-M. Hébrard dans un accident d'avion en 1997 et les nouveaux aléas d'un marché des vins capricieux, englué dans une nouvelle crise.

En dépit de la célébration en grande pompe du cinquantenaire de la cave en 2003 (de nombreux invités prestigieux assistent à la cérémonie animée par Patrice Lafont et au concert de Francis Cabrel), les résultats sont à nouveau inquiétants, faute d'une véritable ligne commerciale conductrice comme aux époques de Mermillod et Hébrard. Celle-ci est retrouvée sous la direction de Pierre Philippe, venu du négoce bordelais, qui impose une nouvelle

⁴⁶ L'ensemble des informations ci-dessous proviennent du dépouillement des comptes rendus des assemblées ordinaires et extraordinaires de la cave.

⁴⁷ G. Gavignaud-Fontaine, *Terroirs et marchés des vins dans un siècle de crises 1907-2007 en Languedoc et Roussillon*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2012.

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.

orientation faite de rigueur budgétaire, d'investissements réfléchis et surtout d'une idée novatrice dans le milieu coopératif : le développement durable. Au-delà de la production de vins respectant l'environnement, la démarche est plus vaste et intégrée : contrôle des déchets, formation des employés, protection et encouragement de la biodiversité sur le territoire. En crise dix ans plus tôt, la cave a retrouvé au milieu des années 2010 ce qui faisait sa réussite au tournant des années 1950 : une stratégie innovante, couplée au souci du rapport qualité-prix d'un produit original. Ce succès, reconnu par plusieurs prix (dont un remis au Sénat en mars 2016 par l'*European Foundation for Quality Management*) et sanctionné par des résultats comptables positifs (12 M de bouteilles ; un chiffre d'affaires en croissance), témoigne de la réussite d'une entreprise au long cours, s'inscrivant dans les méandres d'une histoire longue de près de 70 ans. Ici, la permanence réside dans l'idéal collectif, mais est surtout articulé autour du souci de répondre aux enjeux et contraintes du marché, par le biais de l'innovation commerciale principalement.

Conclusion

Les différentes études sur le sujet montrent très clairement l'affaiblissement du mouvement coopératif en France dans la seconde moitié des années 1980⁴⁸. Après une première érosion au milieu des années 1970, la décennie suivante se caractérise par une déperdition numérique continue.

Dans ce contexte, les caves de Maraussan et Buzet ne sont pas des isolats. Elles sont ébranlées par les crises de ces deux décennies, mais y répondent de deux manières différentes. Dans l'Hérault, c'est un second effort collectif qui permet à diverses caves – dont Maraussan – de se regrouper, créant une méta-infrastructure assurant la pérennisation de l'activité viticole sur un territoire où la viticulture reste encore dominante. En ce sens, le phénomène de concentration (142 caves coopératives en 1988 contre 64 en 2008) est l'outil majeur de préservation d'une économie viticole générant près de 340-350 M € de chiffre d'affaires au tournant des années 2010⁴⁹. Certes le modèle a changé, nombre de bâtiments coopératifs ont fermé, reconvertis parfois en centre culturel (c'est le cas à Maraussan), mais l'identité originelle forte et l'inscription sur le marché ont permis de faire perdurer une activité qui reste « populaire⁵⁰ », en grande partie basée sur la coopération (encore 70 % des déclarants sont coopérateurs au début des années 2000). Dans le Lot-et-Garonne, c'est le recentrement sur l'innovation commerciale, principalement les vins respectueux de l'environnement et le développement durable, qui soutient la résistance d'un territoire viticole fragile et constamment menacé. Ici encore, c'est l'identité primitive et le souci de la mise sur le marché qui accompagnent cette remédiation en temps de crise.

Ainsi, dans les deux cas, la résistance et la résilience s'appuient sur des fondements originels – identité et insertion sur le marché – qui, globalement, assurent la préservation de l'économie viticole méridionale. Cela démontre qu'en dépit des aléas, nombreux sur le marché des vins, les logiques de recomposition et de renouvellement ne sont possibles qu'en s'appuyant sur le socle de l'activité, à savoir sa nature et ses intentions originelles.

⁴⁸ Jean-Michel Chevet, *Le rôle des caves coopératives dans le regroupement de l'offre en France au XXème siècle*, INRA-CORELA, 2005, [en ligne].

⁴⁹ Statistiques, FranceAgriMer, 2008 et 2010.

⁵⁰ G. Gavignaud-Fontaine, « Les caves coopératives... », *art. cit.*

S. Le Bras, « Le mouvement coopératif au XXe siècle. Un levier pour préserver l'économie viticole du Sud de la France », in J. Pérard et C. Wolikow, *Quelles durabilité en vigne et en cave, Rencontres du Clos-Vougeot 2017*, Dijon, Centre G. Chevrier, 2018, p. 173-186.